

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le mardi 5 septembre 2023 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard  
Patrick Godin  
Patrick Boisselle

Sylvain Boisselle

Sont absents:  
Jacques Desrosiers  
Julie L'Homme

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

147-09-23

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Boisselle

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **1 – Ouverture de la séance**

### **2 – Adoption de l'ordre du jour**

### **3 – Adoption des procès-verbaux**

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023

### **4 – Période de questions**

### **5 – Administration**

- 5.1 - Approbation des comptes à payer
- 5.2 - Rapport du maire
- 5.3 - Rapport des délégués aux comités
- 5.4 - Correspondance

### **6 – Législation**

### **7 – Service des travaux publics**

- 7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal
- 7.2 - Déneigement de la borne d'incendie au coin de la Montée Sainte-Victoire et du rang Thiersant
- 7.3 - Déneigement de la borne d'incendie au coin de la Montée Sainte-Victoire et du rang Saint-Thomas
- 7.4 - Déneigement de la borne d'incendie près du 640, rang Thiersant

### **8 – Service d'urbanisme**

8.1 - Rapport des permis

### **9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles**

- 9.1 - Autorisation du 2e versement 2023 - Service de la Sûreté du Québec
- 9.2 - Mandat au vérificateur pour la reddition de comptes finale de la TECQ 2019-2023
- 9.3 - Entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

### **10 – Analyses des demandes d'appui reçues**

- 10.1 - Appui à la Municipalité de La Macaza - Interdiction des maisons flottantes ou de leur usage - Demande aux gouvernements provincial et fédéral
- 10.2 - Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

### **11 – Varia**

## **12 – Période de questions**

## **13 – Levée de la séance**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**148-09-23**

#### **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 21 août 2023, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance.

### **5 - ADMINISTRATION**

**149-09-23**

#### **5.1 - Approbation des comptes à payer**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2023 au montant de 54 038,90\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard  
Appuyée par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2023 au montant de 54 038,90\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

#### **5.2 - Rapport du maire**

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois d'août.

**Le conseiller Jacques Desrosiers se joint à la réunion à 19h36.**

#### **5.3 - Rapport des délégués aux comités**

Madame la conseillère, Marie-Soleil Beauregard, déléguée au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont elle a participé.

#### **5.4 - Correspondance**

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 5 septembre 2023).

## **6 - LÉGISLATION**

### **7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

#### **7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal**

Le rapport de monsieur Denis Desrosiers, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 28 août 2023 a été remis aux élus pour information.

**150-09-23**

#### **7.2 - Déneigement de la borne d'incendie au coin de la Montée Sainte-Victoire et du rang Thiersant**

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

De retenir les services de Ferme Michel Desrosiers inc. pour la saison hivernale 2023-2024 selon un tarif de 30\$ après chaque bordée de neige importante, afin de déneiger la borne d'incendie située à la jonction de la Montée Sainte-Victoire et du rang Thiersant. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-22000-443.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**151-09-23**

#### **7.3 - Déneigement de la borne d'incendie au coin de la Montée Sainte-Victoire et du rang Saint-Thomas**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

De retenir les services de Ferme G. Forcier et fils inc. pour la saison hivernale 2023-2024 selon un tarif de 30\$ après chaque bordée de neige importante, afin de déneiger la borne d'incendie située à la jonction de la Montée Sainte-Victoire et du rang Saint-Thomas. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-22000-443.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**152-09-23**

#### **7.4 - Déneigement de la borne d'incendie près du 640, rang Thiersant**

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard  
Appuyée par Patrick Boisselle  
Et résolu

De retenir les services de Ferme André Lavallée inc. pour la saison hivernale 2023-2024 selon un tarif de 30\$ après chaque bordée de neige importante, afin de déneiger la borne d'incendie située près du 640, rang Thiersant. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-22000-443.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **8 - SERVICE D'URBANISME**

### **8.1 - Rapport des permis**

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2023 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique que trois (3) permis ont été émis pour la période d'août 2023.

## **9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

**153-09-23**

### **9.1 - Autorisation du 2<sup>e</sup> versement 2023 - Service de la Sûreté du Québec**

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu

D'autoriser le paiement du 2<sup>e</sup> versement pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 62 141\$. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-21000-441.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**154-09-23**

### **9.2 - Mandat au vérificateur pour la reddition de comptes finale de la TECQ 2019-2023**

Considérant l'obligation de produire au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une reddition de comptes finale produite par un vérificateur externe mandaté par la Municipalité;

Considérant la soumission de Daniel Tétreault, CPA inc. au montant de 2 150\$ plus les taxes applicables;

En conséquence,  
Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé mandate Daniel Tétreault, CPA inc. pour effectuer la reddition de comptes finale du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 au montant de 2 150\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-13000-413.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**155-09-23**

### **9.3 - Entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge**

Considérant le projet d'entente soumis par la Croix-Rouge concernant les services aux sinistrés;

Considérant que ce projet d'entente encadre les services aux sinistrés offerts par la Croix-Rouge sur le territoire de la Municipalité moyennant une contribution minimale établie en fonction du nombre de citoyens couverts;

Considérant qu'une copie du projet d'entente a été remise aux membres du Conseil;

En conséquence,  
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard  
Appuyée par Sylvain Boisselle  
Et résolu

Que le Conseil autorise la conclusion d'une entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge d'une durée de deux (2) ans pour l'organisation de services lors de sinistres majeurs et mineurs, s'engage à verser le montant annuel prévu à l'entente qui sera affecté au poste budgétaire 02-23100-494 et autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

156-09-23

## **10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

### **10.1 - Appui à la Municipalité de La Macaza - Interdiction des maisons flottantes ou de leur usage - Demande aux gouvernements provincial et fédéral**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro 2023-08-134 de la Municipalité de La Macaza qui demande aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées "maisons flottantes" ou "logements flottants" ou de prévoir un encadrement réglementaire notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec;

Considérant le contenu de cette résolution, laquelle se lit comme suit:

Considérant que le nouveau type d'embarcation flottant, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelées "maisons flottantes" ou "logements flottants", semble prendre de l'ampleur;

Considérant que ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en l'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupé;

Considérant que la possibilité d'installation hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement;

Considérant que cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement notamment en perturbant les poissons et la faune locaux ainsi qu'en perturbant l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements;

Considérant que la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées;

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé, en appui à la municipalité de La Macaza demande aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées "maisons flottantes" ou "logements flottants" ou de prévoir un encadrement réglementaire notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec;

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'honorable Marie-Hélène Gaudreau, députée fédérale de Laurentides-Labelle, à l'honorable Chantale Jeannotte, députée provinciale de Labelle, au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à la majorité des conseillères et conseillers présents

157-09-23

### **10.2 - Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada**

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Attendu l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

En conséquence,

Il est unanimement résolu que la municipalité de Saint-Aimé demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond, au député de Bécancour-Nicolet-Saurel, M. Louis Plamondon, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

158-09-23

## 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Marie-Soleil Beauregard propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Sylvain Boisselle et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h18.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière